

Cégep de Saint-Jérôme

L'intimidation chez les adolescents du premier et deuxième cycle dans le programme régulier et les programmes d'études enrichis à l'école A.N.Morin à Ste-Adèle en 2002-2003.

Geneviève Aumais  
Amélie Bourdon-Lefebvre  
Lydia Tremblay-Gendron(vend)

Rapport de recherche scientifique présenté à  
M. Marc Richard

Le 15 mai 2003

Cette recherche a pour but de préciser les conséquences que peut avoir l'intimidation sur les adolescents selon leur programme au secondaire, soit la différence de l'intimidation entre les étudiants du secondaire du milieu public régulier par rapport aux étudiants de secondaire du milieu public du programme d'études internationales.

Cette recherche présente les définitions générales du sujet suivi des constats concernant l'étendue du problème. Les facteurs menant à l'intimidation ainsi que le profil de la victime, de l'agresseur et de l'intimideur-victime sont ensuite expliqués. Les problèmes d'extériorisation et d'intériorisation ainsi que la loi du silence sont, de plus, présentés. Par ailleurs, le rôle du contexte social, suivi des conséquences chez les victimes, les agresseurs et l'entourage sont développés. Pour terminer, la violence conjugale est abordée.

### *Définition*

Selon Olweus (1991 : voir programme scolaire de prévention de la violence de l'Université de Calgary, 2002) : « L'intimidation entre enfants c'est la perpétration par l'un ou plusieurs enfants d'actes négatifs répétés à l'encontre d'un autre enfant. Ces actes négatifs peuvent être des paroles ou des gestes, directs ou indirects, comme de manipuler les amis, faire circuler des rumeurs ou exclure quelqu'un d'une activité »

Selon Olweus (1991 : voir gouvernement du Canada, 2002) c'est une « affirmation de pouvoir exprimé au moyen d'agressivité. L'intimidation émotionnelle et sociale est peut-être la forme la plus fréquente et la plus néfaste. »

L'intimidation est définie comme étant un acte criminel à l'article 423(1) du Code Criminel (2001) :

«Est coupable d'une infraction punissable sur déclaration de culpabilité par procédure sommaire quiconque, injustement et sans autorisation légitime, dans le dessein de forcer une autre personne à s'abstenir de faire une chose qu'elle a légalement le droit de faire, ou à faire une chose qu'elle peut légalement s'abstenir de faire, selon le cas :

a) use de violence ou de menaces de violence envers cette personne, ou envers son époux ou conjoint de fait ou ses enfants, ou endommager ses biens;

b) intimide ou tente d'intimider cette personne ou un parent de cette personne par des menaces de violence ou d'un autre mal, ou de quelque peine, à elle ou à l'un de ses parents, ou de dommage aux biens de l'un d'entre eux, au Canada ou à l'étranger;

c) suit avec persistance cette personne de place en place; [...]»

Selon le Code Criminel (2001), la complicité se définit à l'art. 21(1) :

« Participent à une infraction :

a) quiconque la commet réellement;

b) quiconque accomplit ou omet d'accomplir quelque chose en vue d'aider quelqu'un à la commettre ;

c) quiconque encourage quelqu'un à la commettre. »

Selon Montoya (1999, voir Lorrain, 1999), la violence est liée à la perception de chaque individu. Il est donc difficile de la définir clairement sans utiliser le contexte historique et actuel et les jugements de valeurs.

Selon Gagné (1996), l'intimidation implique toujours un rapport de force où l'intimé se sent impuissant.

Selon M Hicks (2001), les comportements d'intimidation se retrouvent dans cinq grandes catégories. Physique, verbale, dommages matériels (à pour but d'effrayer et intimider l'autre), exclusion (forme très cruelle, souvent les victimes sont invitées à s'intégrer à un groupe pour finalement se faire rejeter après avoir été humilié) et extorsion (vol d'argent ou de biens personnels accompagnés de menaces et d'une promesse de « protection »).

Selon Tel-Jeune (2003), l'intimidation peut être directe ou indirecte. Dans l'intimidation indirecte, le jeune est attaqué de façon détournée, soit en étant rejeté ou ignoré. Il peut subir des insultes, diverses humiliations, des gens qui parle dans son dos, ... Dans le type direct, le jeune est attaqué immédiatement de façon verbale ou physique. Il peut se faire pousser, frapper, menacer, taxer, voler, ...

Selon le programme scolaire de prévention de la violence de l'Université de Calgary (2002), l'intimidation a pour effet de démolir l'estime de soi chez l'enfant intimidé et de renforcer le sentiment de puissance chez l'intimidateur. Ceci a pour effet de l'inciter à recommencer des actes d'intimidation.

Selon le programme scolaire de prévention de la violence de l'Université de Calgary (2002), l'intimidation est présente à tous les âges, que ce soit le harcèlement sexuel, les attaques par des gangs, la violence amoureuse, les agressions, la violence domestique, la violence envers les enfants, le harcèlement en milieu de travail ou la violence envers les aînés.

Selon le service public juridique du Nouveau-Brunswick (2002, voir gouvernement du Canada, 2002), la nature de l'intimidation change avec l'âge. Les jeunes enfants, niveau scolaire primaire, vont surtout intimider sur le terrain de jeu en poussant, taquinant, injuriant ou en isolant les autres jeunes de leur âge. Les adolescents utilisent les mêmes méthodes, mais incluent le harcèlement sexuel, les attaques en gang et la violence conjugale. Les adultes agressent physiquement, violent leur conjoint(e), infligent des mauvais traitements aux enfants, harcèlent au travail et maltraitent les personnes âgées.

### *L'étendue du problème*

Batshe et Knoff (1994; voir Lepage, 2003), affirme que la forme de violence la plus fréquente dans les écoles et affectant le plus d'étudiants est l'intimidation.

Le Service à la famille de même que le chercheur Reid (1985; voir Lepage, 2003) prétendent que l'intimidation physique, verbale ou affective affecte environ 20% des étudiants.

Craig et Pepler (1997; voir le Gouvernement du Canada, 2002) soutiennent que des actes d'intimidations sont perpétrés à l'école à toutes les 7 minutes lors des récréations, et à toutes les 25 minutes en classe.

Selon Charach, Pepler et Ziegler (1995, voir Craig, Konarski et Peters, 1998), « au Canada, 15% des enfants ont signalé qu'ils se livraient à des comportements d'intimidation plus de deux fois par trimestre; et 9% qu'ils intimidaient des autres chaque semaine. »

Pepler et ses collègues (1994; voir Craig, Konarski et Peters, 1998), soutiennent que parmi l'échantillon canadien, 5% des enfants ont affirmé être à la fois victimes et intimidateurs. Une autre étude canadienne prétend qu'ils seraient 2%. Toutefois, le psychologue Gagné (1996), maintient qu'ils seraient plutôt 17% à démontrer des comportements d'intimidation et à en être victimes.

Selon Gagné (1996), 15% des absences à l'école sont causées par la peur qu'ont les victimes d'être intimidées.

Règle générale, l'intimidation répétitive se produit durant le trajet séparant l'école de la maison ou dans des endroits isolés de l'école que le regard d'un adulte ne peut atteindre (Gagné, 1996).

Une recherche effectuée par Olweus (1991; voir Gagné, 1996) démontre qu'à 24 ans, 60% des jeunes qui ont intimidé leurs pairs entre la sixième année et la troisième secondaire, se retrouvent avec une condamnation pour offense criminelle, alors que ceux qui en ont commis au moins trois sont au nombre de 35 à 40%.

#### Les facteurs pouvant mener à l'intimidation

Le Blanc (1999), affirme que : «[...] la criminalité de violence des adolescents a définitivement changé de forme; elle ne concerne plus un gain sexuel ou monétaire, mais elle se manifeste principalement par l'agression d'une personne.» Cette transformation est le résultat de changement dans les conditions de vie, dans le mode de socialisation et de la personnalité.

Selon Roher (1997 ; voir les programmes scolaires de prévention de la violence de l'Université de Calgary, 2002) ainsi que Sudermann, Jaffe et Schieck (1996 ; voir les programmes scolaires de prévention de la violence de l'Université de Calgary, 2002),

« le facteur premier de toutes les formes de violence interpersonnelle est un déséquilibre du pouvoir. »

Les facteurs pouvant mener un individu à adopter des comportements d'intimidateur d'après les programmes scolaires de prévention de la violence de l'Université de Calgary (2002) sont :

- La pauvreté infantile
- La violence familiale et/ou les traumatismes subis durant l'enfance
- Le racisme
- L'abus d'alcool ou de drogues
- Une discipline incohérente et/ou excessive des parents ou du tuteur
- La violence dans les médias
- Les échecs scolaires
- Les problèmes neurologiques

Lorrain (1999) soutient que « pour se faire respecter, certains jeunes vont utiliser la violence parce que c'est le seul moyen auquel ils ont été habitués. Cette violence a été développé en regardant agir les adultes autour d'eux [...]. »

### Profil de la victime

Les garçons et les filles sont autant victimes d'intimidation (Charach et al., 1995; Pepler et al, 1997; voir le Gouvernement du Canada, 2002) et le taux a tendance à diminuer avec le niveau scolaire (Pepler et al, 1997; voir le Gouvernement du Canada, 2002). Les victimes en bas niveau de scolarité risquent plus d'être victimes d'intimidateurs plus âgés, alors que dans les niveaux scolaires plus élevés les victimes risquent d'avantage d'être intimidées par des jeunes du même âge (Pepler et al, 1997; voir le Gouvernement du Canada, 2002).

Olweus (1993 ; voir le Gouvernement du Canada, 2002) prétend que les plus jeunes ont tendance à faire preuve d'intimidation directe, contrairement aux plus vieux qui privilégie l'intimidation indirecte.

Les victimes ont tendance à être passives, anxieuses, faibles, à avoir peu de confiance en soi et à être moins populaire (Craig, 1998; Olweus, 1991; voir Craig, Konarski et Peters, 1998). Dans un même ordre d'idée, plusieurs autres chercheurs affirment que «les victimes ont tendance à pleurer facilement, à être manifestement anxieuses, à ne pas avoir le sens de l'humour, à manquer de confiance en soi et d'estime de soi et à récompenser leurs intimidateurs en adoptant des comportements de soumission» (Olweus, 1970; Patterson et coll., 1967; Perry et coll., 1988; voir Craig, Konarski et Peters, 1998).

Craig, Konarski et Peters (1998), affirme que les victimes démontrent des problèmes d'intériorisation, tel la dépression, l'anxiété et les phobies sociales, de même que des problèmes d'extériorisation, comme l'hyperactivité, inattention, l'agression et les problèmes de conduite.

Selon Egan et Perry (1998 ; voir Lepage, 2003), les relations avec les pairs teintés d'un sentiment d'échec et d'infériorité provoque une hausse de la victimisation au fil du temps. Leur recherche démontre que posséder une faible estime de ses compétences sociales est associée, durant les conflits, à des incompétences comportementales tel des comportements de soumission, ce qui est prédisposé à la victimisation.

Une étude de Hodges, Malone et Perry (1997 ; voir Lepage, 2003) suggère que les jeunes sont plus susceptibles d'être agressés s'ils sont à risque au plan social. Autrement dit, s'ils ont peu d'amis pour les protéger ou s'ils ne sont pas appréciés par leurs pairs.

L'amitié sert de protection, selon les chercheurs Egan et Perry (1998 ; voir Lepage, 2003), car l'intimidateur peut craindre des représailles des amis de la victime, cette dernière est moins seule et elle peut profiter des conseils de ses amis pour faire face à l'intimidation.

## Profil de l'intimidateur

Les chercheurs Baumeister et al. (1996; voir Gagné, 1996), affirme que l'intimidateur a tendance à être hostile, autoritaire, à avoir une bonne estime de soi, à n'être ni anxieux, ni insécure. Il a comme maxime «attaque si on te provoque» et voit des provocations partout.

Les intimidateurs, selon (voir le Gouvernement du Canada, 2002), acquièrent un sentiment de pouvoir physique, émotif et social sur les victimes.

Le conseil national de prévention du crime (1997; voir Gagné, 2001) ainsi que Pepler et Craig (1999; voir les programmes scolaires de prévention de la violence de l'Université de Calgary, 2002) soutiennent que les jeunes intimidateurs établissent leur pouvoir grâce à leur taille ou à leur force physique, à leur rang, à la collaboration des pairs ou en trouvant les points faibles des victimes.

Les résultats de la recherche de Craig, Konarski et Peters (1998), ainsi que celle de Olweus (1991; voir le Gouvernement du Canada, 2002) et de Stephensen et Smith (1989; voir le Gouvernement du Canada, 2002), démontre que l'intimidateur est souvent plus actif, qu'il sait s'exprimer, est facile à provoquer, démontre peu d'empathie envers les victimes et peu de remord face à leurs actes d'intimidation. De plus, ils font preuve d'autres comportements antisociaux comme l'agression physique, l'agression indirecte et l'hyperactivité et commettent des crimes contre les biens. Lowenstein (1978; voir le Gouvernement du Canada, 2002) et Olweus (1987; voir le Gouvernement du Canada, 2002) rajoute que l'intimidateur a tendance à avoir un tempérament impulsif et perturbateur.

Selon Baumeister, Boden et Smart (1996; voir Lepage, 2003), les jeunes intimidateurs semblent se percevoir comme meilleur que les autres. Pour cette raison, ce sont chez les jeunes ayant une grande estime personnelle que la violence devrait être la plus fréquente. Ces individus ont tendance à attaquer les autres dans le but d'éviter certains états émotionnels négatifs qu'ils ressentent lorsqu'ils se retrouvent dans une situation qui menace cette perception d'eux-mêmes.

Les intimidateurs de sexe masculin sont plus impulsif, plus fort physiquement, adopte une attitude plus positive face à la violence et ressentent davantage le besoin de dominer (Olweus, 1987; voir Craig, Konarski et Peters, 1998).

Le Gouvernement du Canada (2002), de même que le Conseil canadien de la sécurité prétendent que les garçons ont davantage de comportements intimidateurs à caractère physique, alors que les filles recourent plus souvent à des comportements d'intimidation psychologiques et indirects. De plus, Enfant et famille Canada soutient que les filles ont tendance à perpétuer ces actes jusqu'à l'âge adulte.

### Profil de l'intimidateur-victime

Tel que mentionné précédemment, un certain nombre de jeunes (entre 5 et 17%; voir l'étendu du problème) démontrent à la fois des comportements d'intimidateur et de victime. Selon Gagné (1996), ces jeunes ont tendance à être impulsif et hyperactif, à se venger à chaque provocation, ce qui provoque le mépris de ses pairs à son égard, et à être plus anxieux et insécure que l'intimidateur. Ils sont aussi plus à risque d'éprouver des problèmes d'adaptation lorsqu'ils ont atteint l'âge adulte.

### Les problèmes d'extériorisation et d'intériorisation

Selon Craig, Konarski et Peters (1998), il y a corrélation entre les problèmes d'extériorisation et l'intimidation. Il existe aussi une corrélation entre les problèmes d'extériorisation, d'intériorisation et la victimisation. Néanmoins, il n'est pas démontré que ces problèmes se manifestent avant ou après les comportements de victimisation ou d'intimidation.

### La loi du silence

C'est souvent un ami qui dénonce l'intimidation à l'école ou à la police, et non pas la victime ou un adulte (voir Lecomte, 1996)

Les jeunes victimes d'intimidation n'osent pas en parler de peur de se faire dire qu'ils n'ont qu'à ignorer ou qu'ils l'avaient cherché (Milich et al., 1996 ; voir Gagné, 1996)

Les victimes ont peur que l'intimidateur agisse avec encore plus de force s'ils le dénoncent (Gagné, 1996)

Selon Gagné (1996), les jeunes confondent souvent «la dénonciation et l'affirmation de ses droits» à la délation qui est interdit entre eux.

### *Le rôle du contexte social*

Au Canada, les problèmes d'intimidation sont peut-être causés par le fait que l'agressivité est tolérée. Ces attitudes sont souvent véhiculées par les médias populaires, notamment la télévision, la musique, le cinéma et les jeux vidéos.

Selon Ziegler (1991 ; voir Lepage, 2003), « des facteurs liés à l'environnement scolaire auraient des répercussions sur la fréquence de l'intimidation dans les écoles. » Ces facteurs peuvent être la faible surveillance de la part des enseignants ou autres adultes durant les récréations, l'absence de règlements concernant cette problématique, l'absence de réactions de la part des élèves non concernés, etc. D'après les jeunes, les enseignants n'interviennent que dans une proportion de 40%. Également, 15% des professeurs du secondaire seraient au courant des actes d'intimidation et 50% des parents seraient informés des incidents que subit son enfant. Donc, les adultes ne voient pas la gravité de la situation.

Les caractéristiques démographiques et les processus de socialisation de la famille ont un effet indirect sur l'intimidation et la victimisation. De plus, il y a corrélation entre un statut socioéconomique inférieur, le chômage et la jeunesse des parents versus des pratiques parentales négatives et des problèmes de comportement d'extériorisation chez l'enfant. Il y a lieu de penser que les victimes ont plus de chance d'avoir vécu un attachement précaire, des mauvais traitements et des conflits familiaux mal gérés (Perry, Perry et Kennedy, 1992; voir Craig, Konarski et Peters, 1998).

Selon une étude effectuée à Toronto, il y a à toutes les 7 secondes un acte d'intimidation, mais que les professeurs ne s'en aperçoivent que dans 4% des cas.

Les professeurs interrogés disent intervenir dans une proportion de 70%, mais seulement le quart des élèves affirment que les enseignants interviennent presque toujours.

Selon Pepler et al.(1997; voir Gouvernement du Canada, 2002), 83% des élèves disent être mal à l'aise quand ils sont témoins de scènes d'intimidation. De plus, les observations révèlent que les pairs jouent plusieurs rôles dans les scènes d'intimidation. Par exemple, ils se mettent de la partie, ils applaudissent, ils regardent le déroulement de l'incident et interviennent à l'occasion. Les garçons sont plus susceptibles d'être attirés par des scènes d'intimidation et de prendre part activement à l'intimidation (Craig et Pepler, 1997; Salmivalli et al., 1996 ; voir Gouvernement du Canada, 2002).

### Conséquences de l'intimidation

Selon Tel-Jeune (2003), les conséquences de l'intimidation se répercutent autant chez le jeune qui est victime, l'agresseur et les témoins.

#### ***Chez la victime***

Selon Olweus (1991 : voir Craig, Konarski et Peters, 1998) il y a une augmentation de l'anxiété, de l'insécurité, de risque de criminalité, d'abandon scolaire, de chômage, de dépression et des difficultés à se réaliser pleinement étant adulte qui sont ressentis par les victimes.

Selon Craig (1998 : voir Craig, Konarski et Peters, 1998) les victimes ont une estime de soi très faible, elles sont plus déprimées et rejetées par leurs pairs.

Selon Boulton et Underwood (1991 : voir Craig, Konarski et Peters, 1998) la solitude, est plus grande chez les victimes.

Les conséquences à court terme, selon Gravel (2002), sont une baisse de rendement scolaire, un taux d'absentéisme plus élevé, une perte d'intérêt pour l'apprentissage et certains développent des problèmes de santé physique ou des troubles de santé

mentale tels que une perte d'estime de soi, du stress, des problèmes de concentration et de sommeil et la dépression.

Les conséquences à moyen terme, selon du conseil canadien de la sécurité (2002), les victimes risquent de voir leurs résultats scolaires chuter et peuvent chercher à s'enfuir de l'école. Parfois, mais rarement, elles cherchent à se venger en mettant l'école entière en danger.

Les conséquences à long terme, selon Gravel (2002), pour les victimes se traduisent par une incapacité à entendre crier ainsi qu'une incapacité d'entretenir une relation avec de personne autoritaire. De même, selon Farrington (1993 : voir Craig, Konarski et Peters, 1998), que les victimes ont tendance à avoir des enfants qui deviennent eux-aussi victimes.

### ***Les agresseurs***

Selon Tel-Jeune (2003), un jeune qui intimide peut être délaissé par ses amis, peut avoir un rendement scolaire plus bas et les risques d'arrestation son plus élevé.

Selon Farrington (1993, voir le gouvernement du Canada, 2002), les intimidateurs sont plus à risque de développer des comportements anti- sociaux.

Le service public d'éducation juridique du Nouveau-Brunswick (2002, voir gouvernement du Canada, 2002) affirme que « certaines études révèlent que de 30% à 40% des enfants qui manifestent des problèmes d'agressivité ont un comportement violent lorsqu'ils sont adultes. »

Selon Olweus (1993, voir le gouvernement du Canada, 2002), les conséquences pour l'intimidateur sont un sentiment d'isolation, de crainte et il peut ressentir des malaises ou être malheureux. Besag (1989, voir le gouvernement du Canada, 2002), pour sa part, indique que le jeune peut avoir une détresse psychologique et autres problèmes.

Selon Gagné (1996), au primaire, l'intimidateur est admiré pour son courage, mais il véhicule un sentiment de crainte qui l'amène à être isoler des autres élèves. Durant le

secondaire, ce même agresseur n'est apprécié que par d'autres intimidateurs et il décroche avant d'obtenir son diplôme.

Les conséquences à long terme, selon Farrington (1993 : voir Craig, Konarski et Peters, 1998), est une tendance de rester intimidateur le reste de leur vie et avoir des enfants qui auront ce comportement.

Selon le gouvernement du Canada (2002), « les effets de l'intimidation vont au-delà de l'intimidateur et de la victime et se ressentent dans tout le groupe »

### *Dans la société*

Les conséquences chez les pairs, selon El-Sheik et coll. (1989, voir Craig, Konarski et Peters, 1998), sont ressenties par des « pressions exercées par l'entourage pour adopter eux aussi des comportements de victimisation. Le seul fait d'observer des actes d'intimidation peut donner lieu à une certaine détresse. »

Les témoins, pour leur part, selon Tel-Jeune (2003), peuvent ressentir une peur d'être à son tour victime d'intimidation, une culpabilité de ne pas avoir défendu la victime et il peut s'imaginer comment elle se sent. Il peut, de plus, éviter d'être amis avec la victime ou ne pas la défendre de peur d'être intimidé à son tour et il peut se sentir obligé d'encourager l'intimidateur dans ses actes.

Selon Craig, Konarski et Peters (1998), il y a aussi des conséquences pour la société en générale suite à ces agressions. L'intimidation amène un coût très élevé pour tous. Puisqu'elle peut entraîner des problèmes tant mentales, judiciaire, éducationnel ou sociaux, lorsque des intervenants s'aperçoivent de la situation, ils doivent intervenir.

### *Violence conjugale*

D'abord, 25% des adolescentes ayant un petit ami sont victimes de violence (Mercier, 1986; voir Hird, 1995). De plus, 40% des adolescents ont été victimes d'une forme de violence (Burcky et al., 1988; voir Hird, 1995). Malheureusement, le quart de toutes les femmes victimes de violence reste avec leur copain (Mercer, 1986; voir Hird, 1995).

Parallèlement, les parents sont rarement conscients que leurs enfants sont victimes de violence dans leur relation amoureuse. Quand les adolescentes font part de leur situation, elles se confient plus souvent à leurs amies qu'à leurs parents.

### **Les causes de la violence conjugale chez les adolescents**

Jusqu'à ce jour, aucune recherche démontre un lien entre la violence que vivent les adolescents et la race, l'ethnie et le statut socio-économique.

Selon Straus et al. (1980; voir Hird, 1995), lorsqu'un jeune garçon est témoin d'acte de violence de la part du père auprès de la mère, les risques que l'enfant soit violent avec sa future femme augmentent.

Certaines recherches se sont concentrées sur la consommation d'alcool comme étant le prédicateur de la violence.

### **Violence conjugale chez les jeunes**

La violence conjugale chez les jeunes ressemble beaucoup à celle chez les adultes. Elle provient de familles riches ou pauvres et se manifeste de façon répétée.

De plus, la violence psychologique (ex : le contrôle de l'autre) précède presque toujours la violence conjugale. Au début, elle est contente de voir à quel point il tient à elle. Quelque temps après, il lui interdit de sortir sans lui, de parler à d'autres garçons, etc. Si elle en a assez et décide de ne plus se laisser faire, il se fâche et se permet de la frapper. Selon le Dr Girard (voir Lecomte, 1996), les jeunes acceptent ces jeux violents par peur de perdre l'autre.

En conclusion, l'intimidation est une réalité à laquelle les commissions scolaires et le gouvernement commencent à s'intéresser. L'intimidation se retrouve sous différentes formes catégorisées de façons directes ou indirectes. Ces actes ont pour effet de démolir l'estime de soi des victimes et renforcer le sentiment de puissance et de contrôle de l'agresseur. Ce dernier va continuer à harceler la victime et les comportements vont ainsi se renforcer de plus en plus. Le cercle vicieux de l'intimidation est commencé.

La majorité des jeunes ont été un jour ou l'autre victimes d'intimidation ou ont intimidé d'autres jeunes. La première manifestation de ces comportements est l'absentéisme scolaire. Plusieurs autres facteurs sont en causes, mais pas nécessairement au même degré chez tous les jeunes. Il n'existe pas de profil type précis pour les agresseurs ou les victimes, par contre, certaines caractéristiques peuvent les identifier.

Les comportements d'intimidation changent selon l'âge des jeunes, plus ils vieillissent, plus l'intimidation devient indirecte. Ces actes vont, de plus, être différents selon le sexe des étudiants. Les jeunes filles vont habituellement privilégier l'intimidation indirecte et psychologique tandis que les jeunes hommes vont préférer les actes directs et physiques.

Plusieurs facteurs entre en ligne de compte pour expliquer que les victimes d'intimidation ont de la difficulté à dénoncer les agresseurs.

L'environnement social des jeunes a une influence sur la fréquence de l'intimidation de différentes manières.

Les victimes autant que les intimidateurs subissent des conséquences reliées aux actes d'intimidation. L'entourage de ces jeunes subit, également, les répercussions de ces agissements.

La violence conjugale est une forme d'intimidation qui se développe à l'adolescence et qui ressemble beaucoup à celle des adultes. Les filles sont principalement les victimes de cette forme d'intimidation.

## **Hypothèses**

*Les hypothèses de cette recherche sont :*

- 1- L'intimidation se produit principalement en dehors des heures de cours, à l'extérieur des limites de l'école et dans les cours de récréation.
- 2- L'intimidation est aussi présente dans les relations masculine que dans celles féminines.
- 3- Les jeunes hommes vont plutôt utiliser la force physique dans leur rapport d'intimidation, donc de l'intimidation directe. (bagarre, les coups de poing, bousculade...) Tandis que les jeunes femmes vont plutôt faire de l'intimidation psychologique, donc de l'intimidation indirecte. (ignorer, rejeter, faire circuler des rumeurs...)
- 4- L'intimidation est plus fréquente chez les jeunes du secondaire du milieu public régulier par rapport aux jeunes de secondaire du milieu public dans des groupes enrichis.
- 5- L'intimidation évolue avec l'âge. Les jeunes de secondaire 1 vont utiliser davantage de l'intimidation directe tandis que ceux de secondaire 5 vont intimider de façon plus subtil, à savoir de type indirect.

## **Méthodologie**

Cette section consiste à rapporter les détails pertinents concernant l'échantillon des participants, le matériel utilisé ainsi que le déroulement de la collecte des données.

### **Participants**

Quatre-vingt quinze étudiants de l'école secondaire A.N. Morin âgées entre 11 et 17 ans. L'échantillon comprends deux niveaux de scolarité : le secondaire 1 et secondaire 5. Il y a 51 étudiants en secondaire 1 et 44 étudiants en secondaire 5. La moyenne d'âge du secondaire 1 est de 12,76 ans et celle du secondaire 5 est de 16,59 ans. L'échantillon comprend deux types de programme, soit le régulier et l'enrichi (qui comprends ski étude). Il y a 53 étudiants questionnés qui sont dans les programmes enrichis, soit 55,8% et 42 étudiants dans le régulier, soit 44,2%. Sur les quatre-vingt quinze étudiants, il y a 51 jeunes hommes, soit 53,7%, et 44 jeunes femmes, soit 46,3%.

### **Matériels**

Le matériel nécessaire à la collecte des données est composés par une lettre d'introduction, expliquant le contexte de la recherche et les directives à suivre, suivie d'un questionnaire sur lequel les participants peuvent inscrire leurs réponses. Le questionnaire (Annexe 1) comprend vingt-six questions, dont deux possèdent des sous-questions. Toutes les questions sont à choix multiples, sauf quatre qui sont ouvertes.

Le questionnaire comprend plusieurs sections. L'étudiant commence par écrire des informations nominatives, ensuite une brève définition de l'intimidation. Les deux premières questions introduisent le sujet en demandant la fréquence de l'intimidation que le jeune subit ainsi que s'il s'est confié par rapport à ses actes auprès d'un adulte. La section 1 doit être répondu si le répondant a déjà subit des actes d'intimidation au cours de l'année scolaire. La section deux vise essentiellement les actes d'intimidation vécu au sein d'un couple amoureux, donc la violence conjugale. La section 3, pour sa part, se concentre sur les participants qui ont déjà commis des actes d'intimidation envers un pair. La section 4 vise à connaître les réactions des témoins. Pour terminer, la section 5, porte sur l'absentéisme à l'école.

### **Déroulement de la collecte de données**

Une copie du questionnaire ainsi que de la lettre d'introduction a été soumise à la directrice de l'école A.N.Morin, qui l'a transmise à l'intervenante Mme Yolande Legault. Les chercheurs se sont déplacés à l'école afin de distribuer les questionnaires dans certaines classes. Tous les étudiants rencontrés ont répondu au questionnaire. Les chercheurs ont expliqué brièvement le contexte de la recherche aux étudiants présents : à savoir que les chercheurs sont étudiants en Sciences humaines au collège de Saint-Jérôme, la recherche porte sur l'intimidation, toutes réponses demeurent anonymes, individuel et les étudiants doivent remettre le questionnaire en main propre lorsqu'il est terminé. Les étudiants ont pris environ quinze minutes à répondre au questionnaire.

### **Analyse des données**

Cette section consiste à analyser les résultats recueillis par le questionnaire. Ces résultats, sous formes de tableau et de figure, regroupe et traite les différentes données amassées. Principalement, trois variables, soit le « sexe », le « programme » et le « niveau », ont été utilisées afin d'être croisées avec les autres variables. Le résultat des croisements entre les différentes variables permet de confirmer ou de réfuter les hypothèses émises.

### **Méthodes d'analyse utilisées**

Les résultats des 95 sujets sont compilés avec le logiciel SPSS. Les chercheurs ont calculé les fréquences de toutes les variables. Ces variables sont regroupées dans des tableaux croisés. Le Khi-deux est calculé pour toutes les variables croisées.

## Résultats

**Hypothèse 1 :** L'intimidation se produit principalement en dehors des heures de cours et à l'extérieur des limites de l'école.

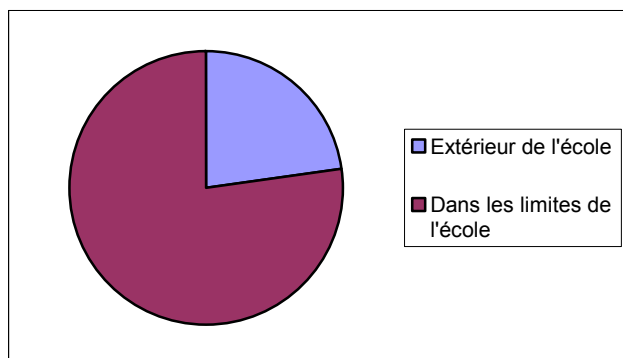


Figure 1 Endroit où l'intimidation est présente.

La compilation des données ne permet pas de confirmer cette hypothèse : 22,83% des victimes rapportent être intimidé à l'extérieur des limites de l'école, à savoir sur le chemin de la maison, durant les loisirs et 77,17% des actes d'intimidation sont perpétrés à l'intérieur des limites de l'école.

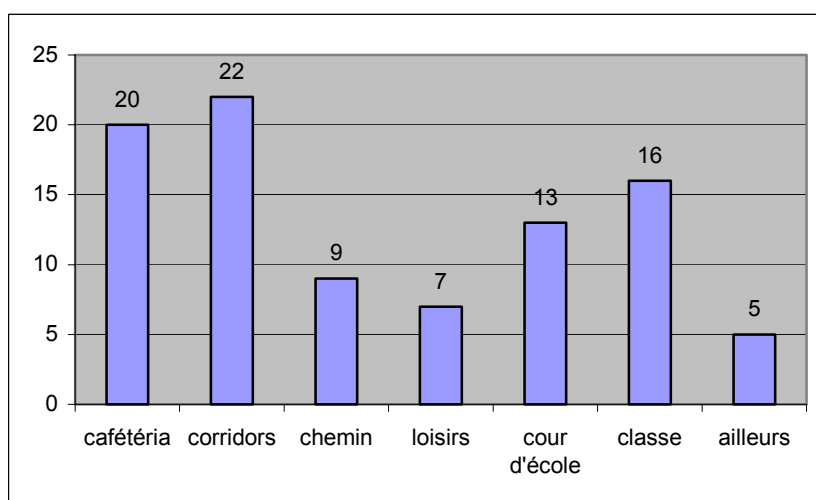


Figure 2 Lieux exacts où l'intimidation se déroule.

Vingt-deux sujets rapportent avoir subi des actes d'intimidation dans les corridors de l'école, 20 à la cafétéria, 16 dans les classes et 13 dans la cour d'école sur un total de 92 sujets.

**Hypothèse 2 :** L'intimidation est aussi présente dans les relations masculines que dans celles féminines.

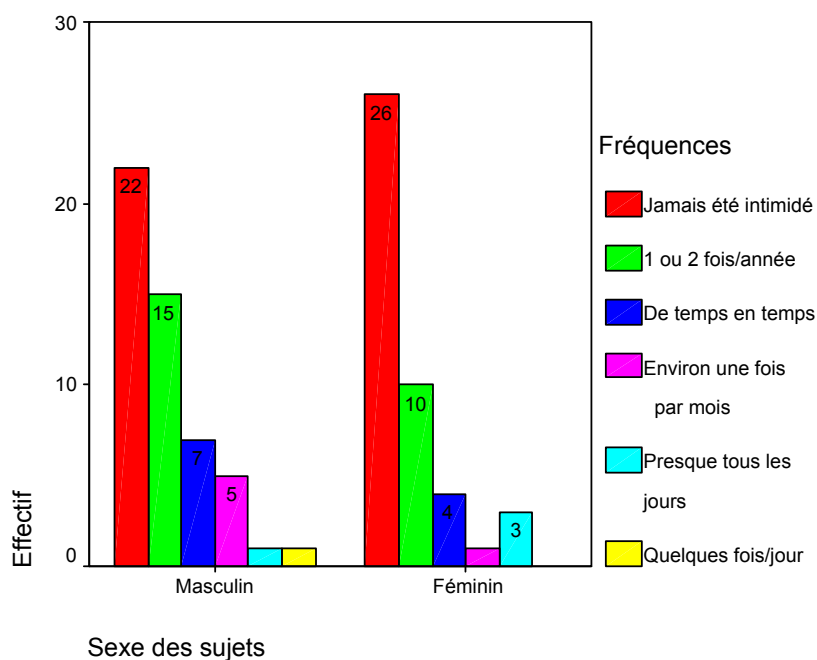


Figure 3 Fréquence de l'intimidation par rapport au sexe des sujets.

L'intimidation est présente tant dans les relations masculines que féminines. Le niveau de signification au test du Khi-deux est de 0,275, donc n'est pas du tout significatif, c'est à dire qu'il n'y a pas de lien entre le sexe et la fréquence de l'intimidation. L'hypothèse 2 est, donc, confirmée : l'intimidation est aussi présente dans les relations masculines que dans celles féminines.

**Hypothèse 3 :** Les jeunes hommes vont plutôt utiliser la force physique dans leur rapport d'intimidation, donc de l'intimidation directe. Tandis que les jeunes femmes vont plutôt faire de l'intimidation psychologique, c'est à dire de l'intimidation indirecte.

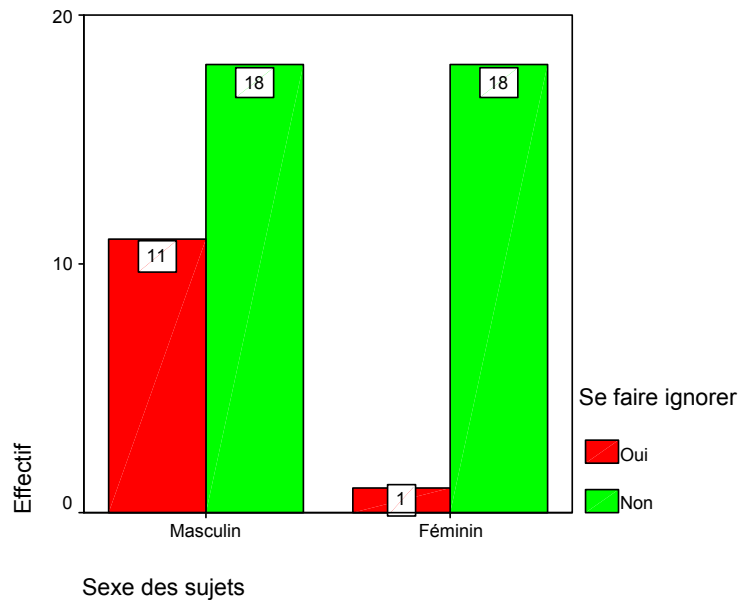


Figure 4 Nombre de sujets qui se font ignorer ou rejeter par rapport au sexe des sujets.

L'intimidation prend une forme plus ou moins différente dépendamment des sexes. Les sujets victimes d'actes d'intimidation de sexe masculin sont plus rejeter et/ou ignorer que les sujets de sexe féminin. Dans 37,9% des cas, les jeunes hommes se font ignorer et/ou rejeter, tandis que les filles se retrouvent dans cette situation dans seulement 5,3 % des cas. (Khi-deux significatif à 0,011)

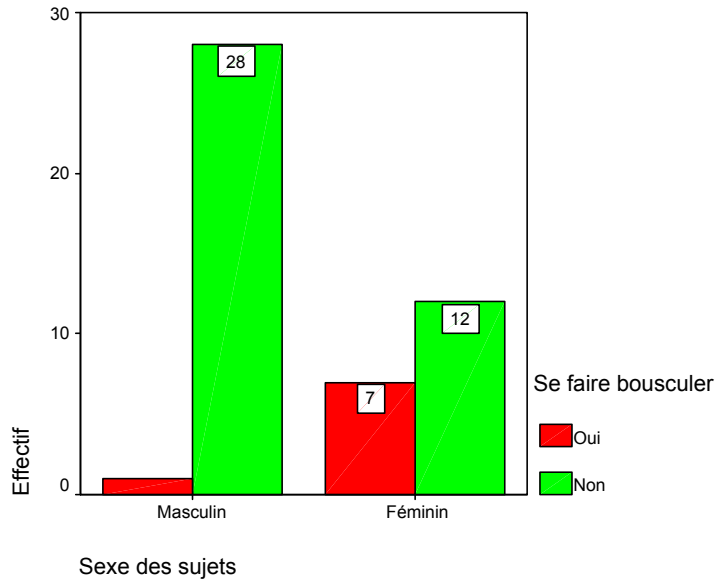


Figure 5 Nombre de sujets qui se font bousculer par rapport au sexe des sujets.

Les filles, pour leur part, se font plus bousculer que les gars. Il y a 36,8% des sujets de sexe féminin qui se font bousculer, à l'opposé des sujets de sexe masculin, 3,4 %, qui subissent ce type d'intimidation. (Khi-deux significatif à 0,002)

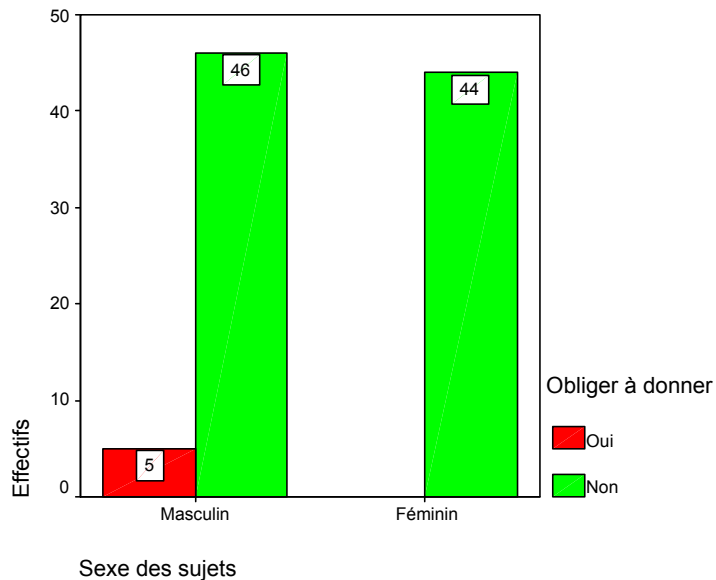


Figure 6 Nombre de sujets qui oblige autrui à leur donner des objets.

Les sujets de sexe masculin, davantage que les filles, intimident les pairs en les obligeant à leur donner des objets (taxage). Par contre, le nombre de sujets qui oblige

autrui à donner des objets n'est pas très élevé, seulement 10,87% (5) des sujets de sexe masculin utilisent ce type d'acte d'intimidation dans leurs relations. (Khi-deux significatif à 0,033)

La compilation des données de la recherche dénote une différence, qui n'est pas significative, mais qui est intéressante à observer, entre les sujets de sexe masculin et les sujets de sexe féminin dans l'emploi de menaces lorsqu'ils intimident un pair. Après l'analyse des résultats, les sujets de sexe masculin se démarquent dans l'emploi des menaces de lésions corporelles, soit de 10 sujets masculins (24,39%) et 3 sujets féminins (0,07%). De plus, les sujets de sexe masculin, 29,4%, intimident plus sur le trajet de l'école que les sujets de sexe féminin, 3,8%. (Khi-deux significatif à 0,011)

Les sujets qui sont victimes d'intimidation vont se comporter différemment selon le sexe. Près de 27,6% des jeunes hommes ne veulent pas retourner à l'école suite aux actes d'intimidation qu'ils subissent, comparativement à aucune fille. Le taux de signification du test de Khi-deux est significatif à 0,012.

Les sujets de sexe masculin ont tendance à avoir honte lorsqu'ils sont victimes d'actes d'intimidation, soit 37,9%, comparativement aux sujets féminins avec seulement 10,5% des cas. (Khi-deux significatif à 0,037)

Les sujets ont des comportements différents selon leur sexe lorsqu'ils sont témoins d'actes d'intimidation. Les sujets de sexe masculin, 34,1%, n'ont aucune réaction lorsqu'ils sont témoins d'intimidation, comparativement aux sujets de sexe féminin, 13,2% des cas. Le niveau de signification du test de Khi-deux est significatif à 0,028. Les jeunes filles vont ignorer les actes d'intimidation dans 68,4% des cas, par comparaison au jeunes homme, 45,5% des cas. (Khi-deux significatif à 0,037) Elles vont, de plus, demander aux agresseurs d'arrêter ces actes dans 26,3% des cas, comparativement aux jeunes hommes (9,1%). (Khi-deux significatif à 0,039)

Par ces différentes données compilées, l'hypothèse 3 n'est pas confirmée. Il existe des différences entre les actes d'intimidation selon le sexe des sujets, mais ce sont les filles qui bousculent plus que les garçons et ces derniers menacent davantage leurs pairs que les sujets de sexe féminin. Ces données sont contraires aux prévisions à savoir que les hommes utilisent davantage l'intimidation directe.

**Hypothèse 4 :** L'intimidation est plus fréquente chez les jeunes du secondaire du milieu public régulier par rapport aux jeunes de secondaire du milieu public dans des groupes enrichis.

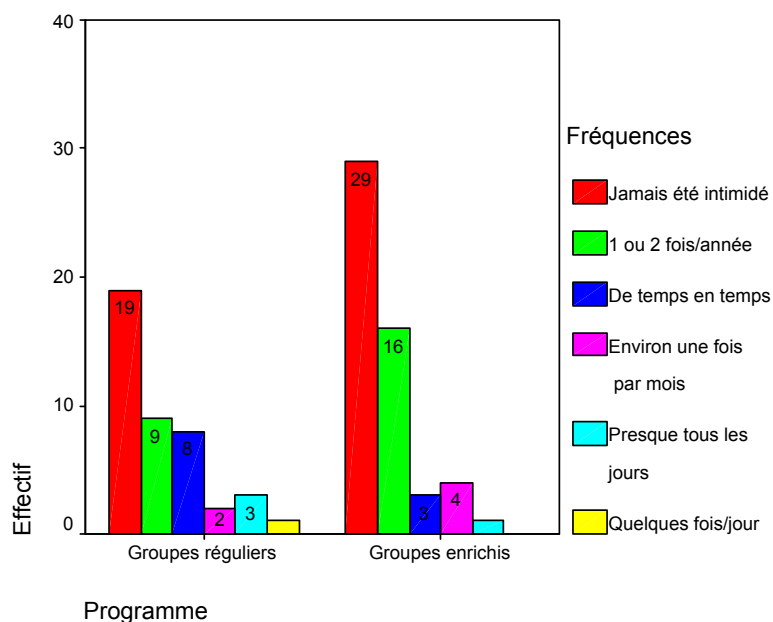


Figure 7 Fréquence de l'intimidation par rapport au programme d'étude

L'intimidation est aussi fréquente dans les relations interpersonnelles des étudiantes des programmes enrichis que ceux du programme régulier. Le niveau de signification du test de Khi-deux est de 0,167, il n'est, alors, pas significatif, ce qui veut dire qu'il n'y a pas de corrélation entre la fréquence de l'intimidation et le programme d'étude. Par contre, une légère différence existe entre les deux programmes : 54,76% des étudiants du programme régulier subissent de l'intimidation comparativement à 45,28% des étudiants dans les programmes enrichis (qui comprends enrichi et ski-étude).

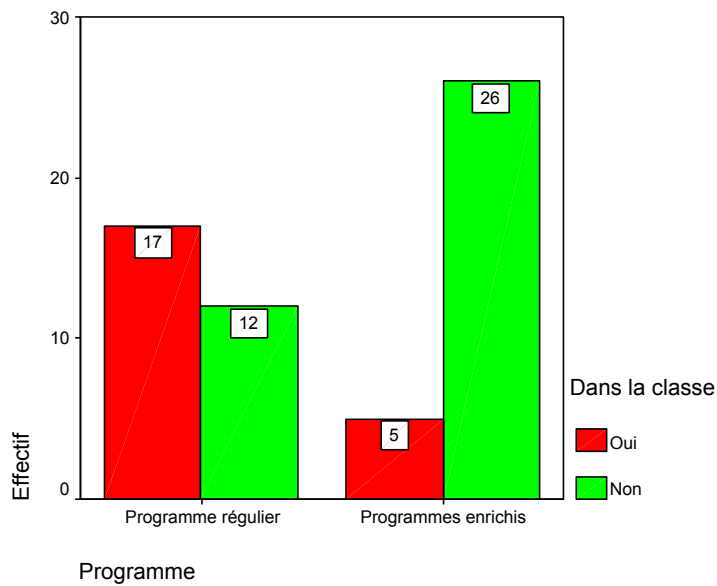


Figure 8 Nombre d'étudiants qui intimide leurs pairs dans la classe par rapport au programme d'étude.

La figure 8 démontre que les étudiants du programme régulier intimident leurs pairs dans la classe plus souvent que les étudiants des programmes enrichis : 58,62% des sujets du programme régulier intimident leurs pairs dans la classe, par comparaison à 16,13% des sujets des programmes enrichis. Le niveau de signification du test de Khi-deux est significatif à 0,001.

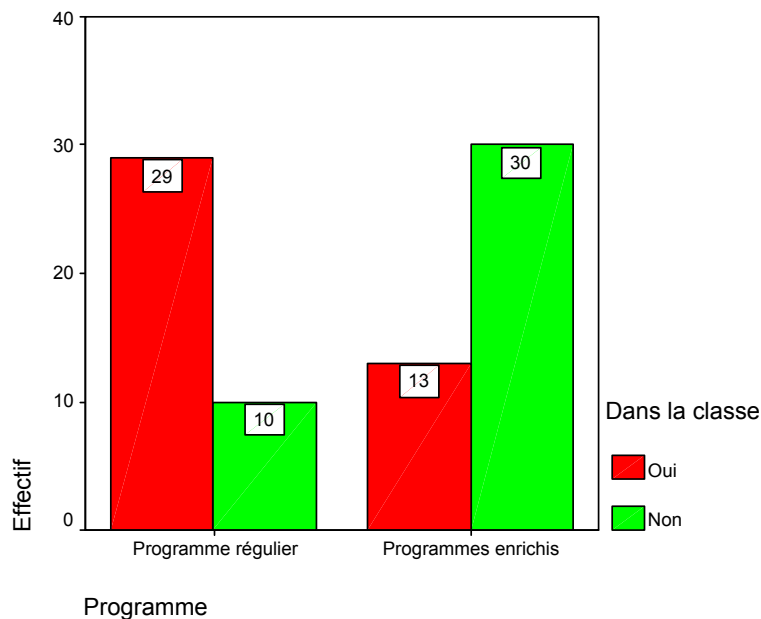


Figure 9 Nombre d'étudiants qui ont observé de l'intimidation dans la classe par rapport au programme d'étude

La figure 9 illustre que les jeunes du régulier observent beaucoup plus d'intimidation dans la classe que ceux des programmes enrichis, soit 74,36% des sujets du programme régulier et 30,23% des sujets des programmes enrichis. (Khi-deux significatif à 0,0005)

Les groupes réguliers vont avoir une tendance à utiliser l'absentéisme comme solution contre l'intimidation. Seulement 15% étudiants dans le programme régulier ont eu recours à cette solution.

L'hypothèse 4 n'est pas confirmée car les étudiants des groupes enrichis sont victimes d'intimidation presque autant que ceux des groupes réguliers, il n'y a pas de différence significative dans la fréquence d'intimidation. Par contre, les chercheurs ont remarqué que l'intimidation est plus présente dans les classes des groupes de programme régulier que ceux des programmes enrichis. (inclus ski étude et enrichi)

Puisque les groupes enrichis comprennent, en secondaire 5, le groupe du programme ski étude, et en secondaire un, le groupe du programme enrichi, les chercheurs ont analysé séparément les deux niveaux du secondaire.

La différence entre le programme enrichi et le programme régulier en secondaire 1 par rapport à l'intimidation n'est pas évidente.

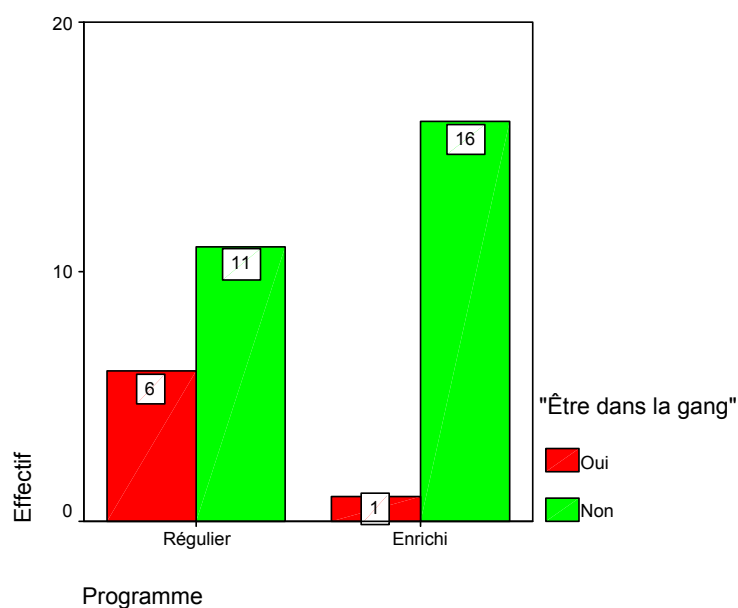


Figure 10 Nombre d'étudiants qui intimident autrui pour « être dans la gang » par rapport au programme d'étude.

La figure 10 démontre une différence marquée entre les deux programmes d'étude pour la raison qu'un jeune intimide. Les jeunes du programme régulier vont intimider principalement pour « être dans la gang », soit dans 54,55% des cas. Le niveau de signification du test de Khi-deux est significatif à 0,034.

78,9% des sujets du programme régulier ont observé des actes d'intimidation dans la classe depuis le début de l'année scolaire, en comparaison à 25% des sujets du programme enrichi. (Khi-deux significatif à 0,0005)

Il est intéressant d'observer que les jeunes qui étudient dans le programme régulier vont plus intimider dans la classe que ceux du programme enrichi, même si ce n'est pas significatif d'après le test du Khi-deux.

De plus, il est intéressant d'observer, même si les données ne sont pas significatives, que les étudiants du programme enrichi vont pleurer plus souvent lorsqu'ils sont victimes d'actes d'intimidation.

Contrairement au secondaire 1, plusieurs différences peuvent se démarquer entre le groupe de ski étude et le groupe régulier du secondaire 5.

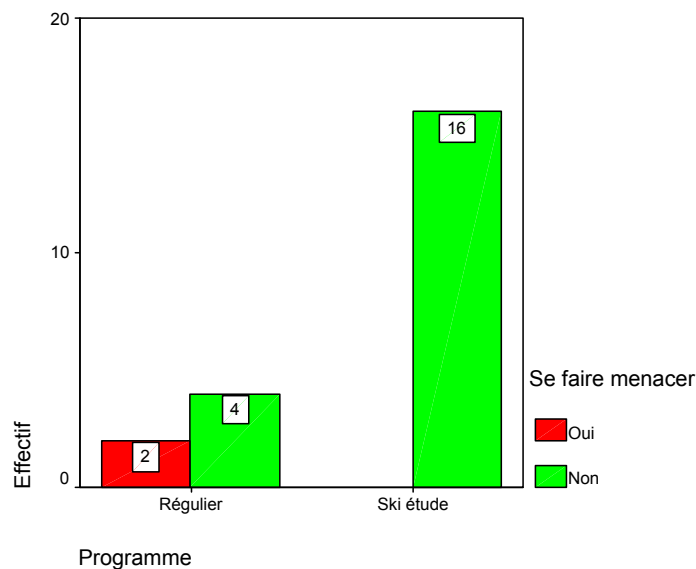


Figure 11 Nombre d'étudiants qui se font menacer de lésions corporelles par leurs partenaires amoureux par rapport au programme d'étude.

La figure 11 démontre une différence marquée entre les deux programmes en ce qui a rapport aux menaces de lésions corporelles dans un couple. Les étudiants au régulier, dans 50% des cas, ont subi des menaces de lésions corporelles venant de leur conjoint ou conjointe. (Khi-deux significatif à 0,015) Les jeunes du programme d'étude régulier subissent, par ce fait, plus de violence psychologique et grave de la part leur partenaire, même si ce sont les étudiants du programme de ski étude qui sont les plus nombreux à être en couple.

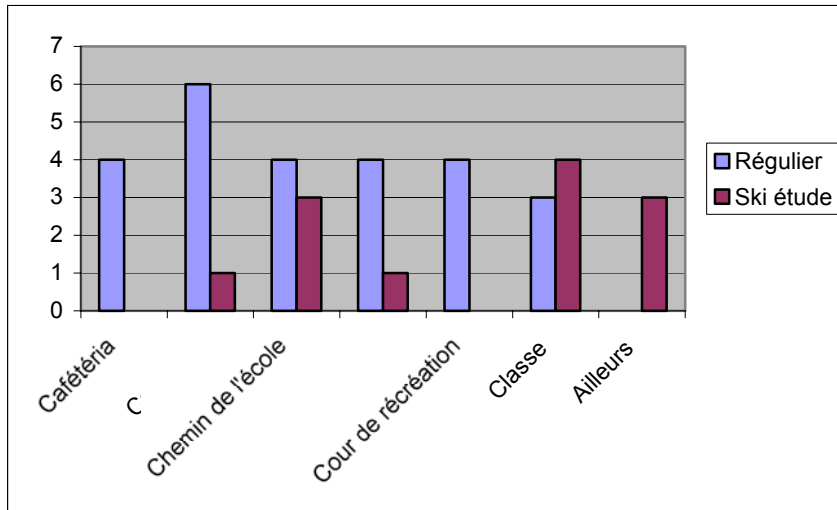


Figure 12 Lieux exactes où les jeunes se font intimider par rapport au programme d'étude.

Cette figure illustre que les étudiants du programme régulier sont plus souvent intimidés dans les corridors, dans la cafétéria et dans la cour de l'école que les étudiants du programme de ski étude. Le niveau de signification du test de Khi-deux est significatif pour ces trois endroits à 0,008 pour les corridors, à 0,015 pour la cafétéria et pour la cour d'école. Il est intéressant de remarquer, même si ce n'est pas significatif, donc, qu'il n'y a pas de corrélation, que les jeunes du régulier sont intimidés plus souvent durant les loisirs que les jeunes du programme de ski étude. Ces derniers sont plus souvent intimidés ailleurs, à savoir dans les autobus.

De même que pour les jeunes qui sont victimes de violence conjugale, les endroits où les étudiants du programme régulier subissent cette intimidation sont la cafétéria, les corridors et les trajets. Le niveau de signification du test de Khi-deux est significatif à 0,014 pour l'intimidation qui se produit dans la cafétéria et les corridors et à 0,025 pour l'intimidation faite par le partenaire durant le trajet. Pour ce qui est de la violence conjugale, seulement 2 étudiants du groupe régulier subissent de ce type d'intimidation tandis qu'il y a 4 étudiants du groupe de ski étude qui en sont victimes.

Les sujets du programme régulier, 20%, vont empêcher quelqu'un à se trouver dans un endroit en particulier, comparativement à aucun sujet dans le programme de ski étude. (Khi-deux significatif à 0,022)

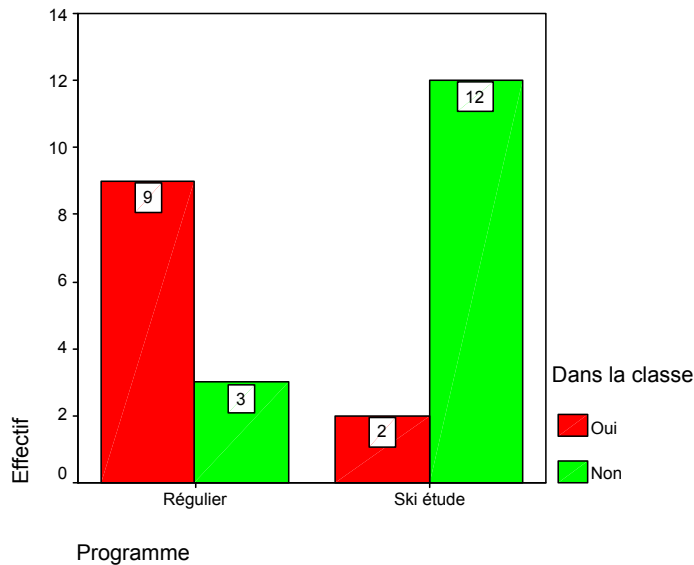


Figure 13 Nombre de sujets qui intimident dans la classe par rapport au programme d'étude.

Les étudiants du programme régulier intimident plus dans les classes que les étudiants du programme ski étude, soit 75% des sujets du régulier contre 14,3% des sujets de ski étude. (Khi-deux significatif à 0,02)

De même que les sujets du secondaire 1, les sujets du secondaire 5 du programme régulier observent plus d'actes d'intimidation dans la classe, en plus des loisirs, que les sujets du programme ski étude. Dans la classe, 70% des étudiants du régulier observent des actes d'intimidation en comparaison à 36,8% des étudiants de ski étude. (Khi-deux significatif à 0,038) Durant les loisirs, 75% des sujets du programme régulier observent de l'intimidation, par comparaison à 42,1% des sujets du programme ski étude. (Khi-deux significatif à 0,037)

Les étudiants dans le programme régulier ont plus tendance à vouloir se venger de l'intimidation qu'ils subissent, soit 62,5% des sujets, que les étudiants du programme de ski étude, soit 11,1% des sujets.

**Hypothèse 5 :** L'intimidation évolue avec l'âge. Les jeunes de secondaire 1 vont utiliser davantage de l'intimidation directe tandis que ceux de secondaire 5 vont intimider de façon plus subtile, à savoir de type indirect.

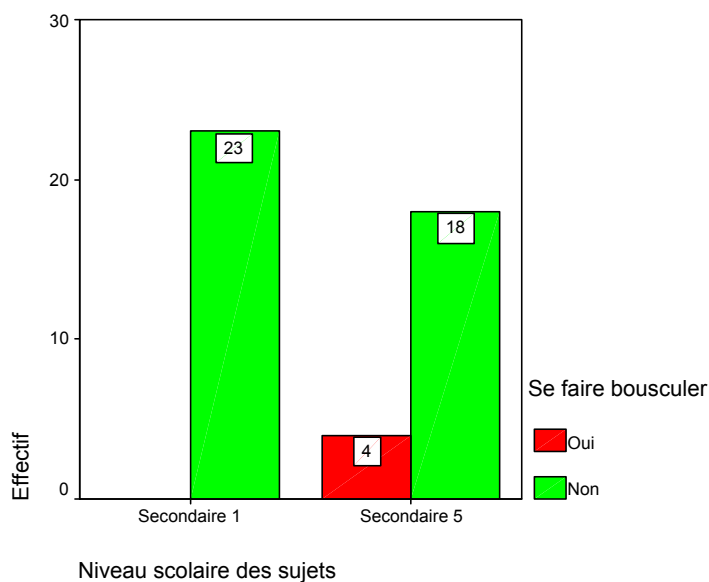


Figure 14 Se faire bousculer par son conjoint ou sa conjointe par rapport au niveau scolaire.

Cette figure démontre une différence entre les deux niveaux scolaire dans les rapports affectifs. Les étudiants de secondaire 5 vont subir, de la part de leur conjoint ou conjointe, plus de violence physique, soit se faire bousculer. (Figure 8) Le niveau de signification du test de Khi-deux est significatif à 0,032. Il n'y a pas de différence significative entre les types d'intimidations dans les rapports interpersonnels, en général, entre les étudiants de secondaire 1 et de secondaire 5. La seule différence se situe dans le fait que les étudiants de secondaire 5 subissent plus de violence conjugale que ceux de secondaire 1.

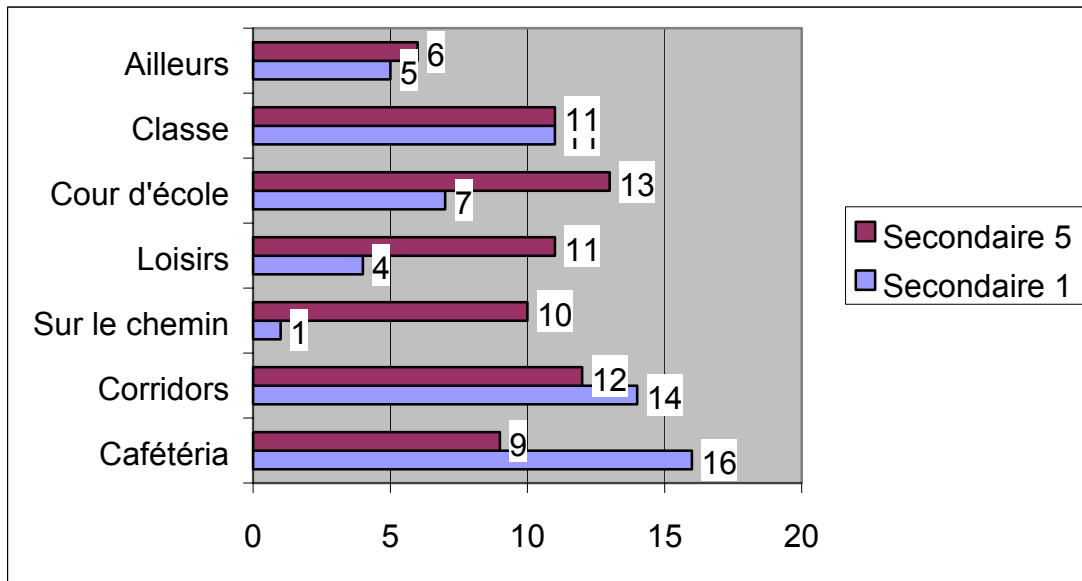


Figure 15 Endroits où les étudiants vont intimider par rapport au niveau scolaire des sujets.

Les étudiants du secondaire 5 vont plus intimider sur le chemin de l'école, durant les loisirs et dans la cour d'école que les étudiants de secondaire 1. Le niveau de signification du test de Khi-deux correspond à 0,0005 pour le chemin de l'école, à 0,007 pour les loisirs et à 0,017 pour la cour d'école, ce qui est significatif. De plus, les sujets de secondaire 5 vont se faire davantage intimider durant leurs loisirs et sur le chemin de l'école, comparativement aux sujets de secondaire 1. (Khi-deux significatif à 0,003 pour le chemin et à 0,031 pour les loisirs.)

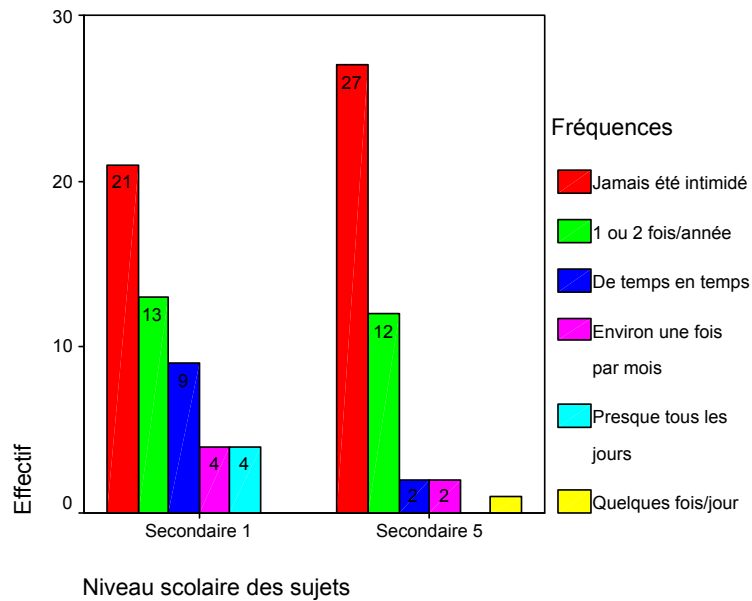


Figure 16 Fréquence d'intimidation selon le niveau scolaire des sujets.

Il est intéressant de remarquer, d'après la figure 16, que les étudiants de secondaire 1 sont plus intimidés plus souvent que ceux de secondaire 5, même si le taux de significatif du test de Khi-deux n'est pas significatif.

L'hypothèse 5 n'est pas confirmée car l'intimidation entre les étudiants de secondaire 1 et secondaire 5 n'est pas tout à fait différente et la différence qui est marqué est que dans leur rapport amoureux, les étudiants de secondaire 5 sont victimes d'intimidation directe, tandis que les étudiants de secondaire 1 ne rapportent pas d'acte d'intimidation dans leur relation amoureuse.

## **Interprétation des résultats**

Dans cette section, les principales données de l'analyse sont analysées et interprétées.

### **Analyse de l'hypothèse 1**

Cette hypothèse n'est pas confirmée car selon les résultats obtenus, l'intimidation se produit principalement à l'intérieur des limites de l'école : principalement dans les corridors et dans la cafétéria, dans un degré moindre, dans les classes et la cour d'école. L'intimidation se produit, selon les sujets interrogés, dans les endroits où les enseignants ou surveillants sont plus susceptibles de le remarquer. Ce qui n'est pas la règle générale, car selon Gagné (1996), l'intimidation se produit principalement durant le trajet séparant l'école de la maison.

### **Analyse de l'hypothèse 2**

Selon les résultats de l'analyse, l'hypothèse 2 est confirmée : l'intimidation est aussi présente dans les relations masculines que dans les relations féminines. Ce qui confirme ce que Charach et al. (1995) et Pepler et al. (1997 ; voir le Gouvernement du Canada, 2002), affirme, à savoir que les garçons et les filles sont autant victimes d'intimidation.

### **Analyse de l'hypothèse 3**

Cette hypothèse n'est pas confirmée car, bien que l'intimidation soit différentes dépendamment du sexe, l'intimidation féminine est aussi physique que celle masculine. Par contre, les chercheurs remarquent que les sujets de sexe féminin bousculent davantage leurs pairs que les sujets de sexe masculin. Ces derniers vont plutôt employer les menaces pour intimider.

### **Analyse de l'hypothèse 4**

Les résultats obtenus lors de l'analyse ne confirment pas l'hypothèse car il n'y a pas de différence significative dans la fréquence des actes d'intimidation et le programme d'étude des sujets. Par contre, les chercheurs remarquent qu'il y a un peu plus d'intimidation dans les classes des groupes du programme régulier que ceux des programmes enrichis (Inclus ski étude et enrichi) et ces actes ne se produisent pas aux mêmes endroits : principalement dans les classes pour les sujets du programme

régulier. (74,36% de ceux qui observent de l'intimidation, l'observent dans la classe, tandis que seulement 30,23% des sujets des programmes enrichis observent de l'intimidation dans la classe.)

### **Analyse de l'hypothèse 5**

Cette hypothèse n'est pas confirmée car le type d'intimidation est équivalent chez les sujets de secondaire 1 et ceux de secondaire 5. La seule différence remarquée se trouve dans le type de violence vécu dans une relation amoureuse : les sujets en secondaire 5 subissent plus d'acte d'intimidation direct, soit la bousculade, de la part de leur partenaire que ceux en secondaire 1 qui n'en rapporte pas.

La plupart des hypothèses de la recherche ne sont pas confirmées. Les étudiants de l'école A.N.Morin subissent de l'intimidation, mais ces actes sont différents des gestes d'intimidation habituels. Exemple : Les sujets de sexe féminin vont utiliser davantage la bousculade que les sujets de sexe masculin, donc faire plus d'intimidation de type directe.

### **Conclusion**

La fréquence de la violence à l'école A.N.Morin est sensiblement identique à celle rencontrée dans les écoles de la province. Les résultats de l'EVEQ, enquête sur la violence dans les écoles publiques québécoises, sont devenus publics le 12 mai 2003. Cette enquête affirme que 2 étudiants sur 3 subissent des actes de violence à l'école, ce qui équivaut à 66,67% des écoliers. En comparaison avec ces données, 49,5% des étudiants de l'école A.N.Morin sont victimes d'actes d'intimidation. Ces résultats révèlent que dans cette école, la violence est moins problématique que dans la moyenne des écoles du Québec. Environ 8,4% des sujets, de cette présente recherche, affirment être victimes de violence physique (soit la bousculade) comparativement aux résultats de l'EVEQ, à savoir que 22% des étudiants affirment être victimes de ce type de violence qui peut se rendre jusqu'à l'agression armée. De plus, l'EVEQ déclare que les garçons sont davantage victimes d'agression physique que les filles, contrairement aux résultats obtenus dans la présente recherche.

## **Références**

ALLARD, M. (2003) Deux élèves du secondaire sur trois sont victimes de violence à l'école, *Journal de la Presse*, 13 mai 2003, Cahier Actualité, p.A8.

CRAIG, W., KONARSKI, R. ET PETERS, R (1998). *L'intimidation et la victimisation chez les enfants d'âge scolaire au Canada*. Hull : Développement de ressources humaines Canada, Direction générale de la recherche appliquée, 39p.

Conseil Canadien de la sécurité (2002). *L'intimidation à l'école*, [En ligne], Adresse URL : <http://www.safety-council.org/CCS/sujet/enfants/intimidat.html>

Enfant et famille Canada (2001), *L'intimidation : Qui sont les joueurs?*, [En ligne], Adresse URL : <http://www.cfc-efc.ca/docs/fscan/00000218.htm>

FORTIER, D (2002). *Intimidation et réparation*, Fédération des comités de parents du Québec, [En ligne], Adresse URL : [http://www.fcpcq.qc.ca/form\\_perf/aide\\_parents/2002\\_02.html](http://www.fcpcq.qc.ca/form_perf/aide_parents/2002_02.html)

GAGNÉ, R (1996). *L'école et l'intimidation : la violence cachée de l'école*, [En ligne], Adresse URL : <http://www.aqps.qc.ca/bulletin/09/09-03-01.htm>

Gouvernement du Canada (2002), *L'incidence de l'intimidation au Canada*, [En ligne], Adresse URL : [http://www.prevention.gc.ca/fr/library/publications/fact\\_sheets/bullying/](http://www.prevention.gc.ca/fr/library/publications/fact_sheets/bullying/)

GRAVEL, L-M. (2002) *L'école de la peur*, Sélection du Reader's digest [En ligne], no 663, Adresse URL : <http://www.selectionrd.ca/mag/2002/09/peur.html>

HIRD, M (1995). Adolescent dating violence :an empirical study, *Intervention*, no100, p. 60-69.

LE BLANC, M. (1999), Évolution de la violence chez les adolescents québécois: phénomène et prévention, *Criminologie*, Vol. 32, no1.

LECOMTE, A-M (1996). Quand l'amour commence mal, *Châtelaine*, 37, no9, p.86-89.

LEPAGE, C (2003). *L'intimidation par les pairs en contexte scolaire*, [En ligne], Adresse URL : <http://www.aqps.qc.ca/dossiers/intimidation/Intimidation-bulletin.html>

LORRAIN, J-L (1999). *Les violences scolaires*, Presses Universitaires de France, Paris, 124p.

Programmes scolaires de prévention de la violence de l'Université de Calgary (2002), *Programmes de prévention traitant de l'intimidation et de la résolution de conflits*, [En ligne], Adresse URL : [http://www.ucalgary.ca/resolve/violenceprevention/Francais/examenprog/intimidprog\\_s.htm](http://www.ucalgary.ca/resolve/violenceprevention/Francais/examenprog/intimidprog_s.htm)

Service à la Famille (2003), *Comment dire non à l'intimidation*. [En ligne], [www.familyserviceap.com/french/nobully.html](http://www.familyserviceap.com/french/nobully.html)

Tel-Jeunes (2003), *Intimidation et taxage*, [En ligne], Adresse URL : <http://www.teljeunes.com/thematiques/n/index.asp>

## *Annexe 1*

Bonjour !

Nous sommes trois étudiantes en sciences humaines du Cégep de Saint-Jérôme.

Nous faisons une recherche sur l'intimidation dans les écoles secondaires.

Nous aimerions que tu prennes un peu de ton temps pour répondre à ce questionnaire.

Ceci nous permettra d'obtenir des informations importantes pour notre recherche.

Ce questionnaire est anonyme et les informations fournies resteront confidentielles.

Si tu as des questions, n'hésite pas à les poser.

Lorsque tu as terminé de répondre, remets-nous le questionnaire.

Geneviève Aumais

Amélie Bourdon-Lefebvre

Lydia Tremblay-Gendron

Indique ton niveau: secondaire \_\_\_\_\_ Indique ton âge : \_\_\_\_\_ ans

Coche la case appropriée :

Sexe : <sub>1</sub> Masculin  
<sub>2</sub> Féminin

Coche la case appropriée :

Programme : <sub>1</sub> Régulier  
<sub>2</sub> Ski étude

★ Réponds aux questions d'après tes expériences depuis le début de l'année scolaire.

★ Avant de commencer à répondre aux questions suivantes tu dois lire la définition de l'intimidation énoncée ci-dessous.

#### DÉFINITION DE L'INTIMIDATION

« On dit d'un élève qu'il est intimidé quand un ou plusieurs autres étudiants :

- ✗ lui disent des choses méchantes et blessantes ou se moquent de lui et le traitent de noms méchants ou blessants
- ✗ l'ignore complètement ou le rejettent volontairement de leur groupe d'amis ou d'activités
- ✗ le frappent, le poussent, le bousculent ou l'enferment dans un local
- ✗ racontent ou écrivent des mensonges, répandent de fausses rumeurs à son sujet en cherchant à amener d'autres élèves à le rejeter
- ✗ font d'autres choses blessantes du même genre

Quand on parle d'intimidation, les actes se répètent souvent et il est difficile pour l'élève qui se fait intimider de se défendre. On dit aussi qu'il y a de l'intimidation quand un élève est souvent taquiné ou blessé méchamment.

Mais on ne parle pas d'intimidation quand l'étudiant se fait taquiner amicalement en plaisantant. Ce n'est pas non plus de l'intimidation lorsque deux élèves de forces semblables se tiraillent ou argumentent ensemble. »

**Coche la réponse appropriée.**

1. Combien de fois as-tu été intimidé cette année?

- <sub>1</sub> Je n'ai pas été intimidé cette année
- <sub>2</sub> C'est arrivé 1 ou 2 fois
- <sub>3</sub> Parfois, de temps en temps
- <sub>4</sub> À peu près une fois par semaine
- <sub>5</sub> Presque tous les jours
- <sub>6</sub> Quelques fois pas jour

2. As-tu dit à un adulte (enseignant(e)s, surveillant(e)s, mère, père...) que tu avais été intimidé?

- <sub>1</sub> Je n'ai pas été intimidé cette année
- <sub>2</sub> Non, je ne le leur ai pas dit
- <sub>3</sub> Oui, je leur ai dit

**Si tu as été victime d'intimidation, réponds à la section 1 en cochant toutes les réponses appropriées (plus d'une case peut être cochée), sinon va à la section 2 :**

---

Section 1

3. Quels types d'actes d'intimidation as-tu subi?

- Me faire crier des injures
- Me faire ignorer ou rejeter
- Des rumeurs ou des mensonges circulent à mon sujet
- Me faire pousser ou bousculer
- M'empêcher d'être à un endroit ou avec certaines personnes
- Me faire menacer qu'on me fera du mal (avec ou sans objet)
- M'obliger à donner des choses ou à voler pour avoir la paix
- Autres : \_\_\_\_\_

4. Par qui sont commis ces actes d'intimidation?

- Une seule personne
- Un groupe de personne
  
- Des gens plus vieux que toi qui fréquente l'école
- Des gens plus jeunes que toi
- Des gens de même âge que toi
  
- Tu le/la/les connais
- Tu ne le/la/les connais pas

5. Qu'as-tu fais pour régler cette situation?

- J'ai demande à ceux qui m'intimidaient d'arrêter
- Je leur ai crié des noms
- Je les ai frappés
- Je me suis caché
- J'ai changé de place ou je prends un autre chemin
- Je les ignore
- Je crie très fort pour qu'on vienne m'aider
- Je fais ce qu'ils demandent
- Je prépare un plan pour me venger
- J'essaie d'aller moins à l'école
- J'en ai parlé...
  - à des amis
  - à mes parents
  - à mes frères/sœurs
  - à des enseignants
  - à des surveillants
  - autres \_\_\_\_\_

Autres solutions

---

Ces gens à qui tu as dit que tu étais victime d'intimidation, qu'ont-ils fait?

---

---

Est-ce que les solutions que tu as essayées ont fonctionné?

- <sub>1</sub> Oui
- <sub>2</sub> Non

6. Comment te sens-tu lorsque tu es victime d'intimidation?

- Je me sens triste
- Je pleure souvent
- Je me sens nerveux
- J'ai peur
- Je pense que c'est ma faute
- J'ai de la difficulté à dormir parce que j'y pense la nuit
- Je me sens impuissant
- Je veux me venger
- Je suis fâché contre ceux qui ne veulent pas m'aider
- Je ne veux pas retourner à l'école
- J'ai mal à la tête
- Je deviens agressif
- J'ai honte
- Autres : \_\_\_\_\_

7. Quels sont les endroits où tu es victimes d'intimidation?

- Dans la cafétéria
- Dans les corridors de l'école
- Durant le trajet reliant la maison et l'école
- Durant la pratique de loisirs
- Dans la cours d'école
- Dans la classe d'école
- Autres : \_\_\_\_\_

---

## Section 2

8. As-tu un chum/blonde ou as-tu déjà eu un chum/blonde au courant de l'année?

- <sub>1</sub> Oui
- <sub>2</sub> Non

**Si tu as eu ou tu as présentement un chum/blonde répond aux questions suivantes en cochant toutes les réponses appropriées (plus d'une case peut être cochée), sinon passe à la section 3 :**

9. Ton chum ou ta blonde t'a déjà...

- Crié des noms méchants ou insulté de façon méchante
- Ignoré ou rejeté de la gang
- Fait circuler des rumeurs ou des mensonges sur toi
- Poussé ou bousculé
- Empêché d'être à un endroit ou avec certaines personnes
- Menacé de te faire du mal (avec ou sans objet)
- Obligé à faire certaines choses
- Autres actes d'intimidation : \_\_\_\_\_
- Il ne m'a jamais violenté

**Si tu as répondu qu'il ou qu'elle ne t'as jamais violenté va à la section 3 :**

10. Si tu as été victime, à qui en as-tu parlé?

- Mon ou ma meilleur(e) ami(e)
  - Mes parents
  - Mon frère ou ma soeur
  - Mon enseignant de : \_\_\_\_\_
  - Un surveillant
  - Autres : \_\_\_\_\_
  
  - Je n'en ai pas parlé parce que : \_\_\_\_\_
-

11. Comment cette personne a-t-elle réagi?

- <sub>1</sub> Elle m'a donné des conseils : \_\_\_\_\_
- <sub>2</sub> Elle m'a aidé : \_\_\_\_\_
- <sub>3</sub> Elle ne m'a pas cru
- <sub>4</sub> Autre : \_\_\_\_\_

12. Quels sont les endroits où il (elle) te violente?

- Dans ma maison
- Dans sa maison
- Dans la classe d'école
- Dans la cafétéria
- Dans la cours d'école
- Dans les corridors de l'école
- Durant le trajet reliant la maison et l'école
- Durant la pratique de loisirs
- Autres : \_\_\_\_\_

---

### Section 3

13. As-tu déjà commis ces actes envers quelqu'un, si oui, coche les cases appropriées?

- Crier des noms méchants, rire de quelqu'un de façon méchante
- Ignorer ou rejeter quelqu'un
- Faire circuler des rumeurs ou des mensonges sur quelqu'un
- Pousser ou bousculer quelqu'un
- Empêcher quelqu'un d'être à un endroit ou avec certaines personnes
- Menacer quelqu'un de lui faire du mal (avec ou sans objet)
- Obliger quelqu'un à me donner des choses ou
- Obliger quelqu'un à voler pour avoir la paix

**Si tu as coché une des cases de la question 13, réponds aux questions suivantes en cochant toutes les réponses appropriées (plus d'une case peut être cochée), sinon va à la section 4 :**

14. Quand tu commets ces actes es-tu...

- <sub>1</sub> Seul(e)
- avec un groupe de personne
  - <sub>2</sub> avec des gens plus vieux que toi
  - <sub>3</sub> avec des gens plus jeune que toi
  - <sub>4</sub> avec des gens du même âge que toi

15. Est-ce toi qui décide d'intimider les autres?

- <sub>1</sub> Oui
- <sub>2</sub> Non

16. Est-ce qu'il t'arrive d'intimider pour faire partie de la gang et de ne pas te faire rejeter?

- <sub>1</sub> Oui
- <sub>2</sub> Non

17. Quels sont les endroits où tu as intimidé d'autres jeunes ?

- Dans la cafétéria
- Dans les corridors de l'école
- Durant le trajet reliant la maison et l'école
- Durant la pratique de loisirs
- Dans la cours d'école
- Dans la classe d'école
- Autre : \_\_\_\_\_

---

#### Section 4

18. As-tu déjà vu quelqu'un se faire intimider?

- <sub>1</sub> Oui
- <sub>2</sub> Non

**Si tu as répondu par l'affirmative (oui) à la question 18, continu à répondre en cochant toutes les réponses pertinentes (plus d'une case peut être cochée), sinon vas à la section 5.**

19. Comment te sens-tu habituellement lorsque tu vois quelqu'un se faire intimider?

- Ça ne me fait pas grand-chose
- Ça me rend triste
- Ça me met en colère
- J'ai peur
- Je suis content parce qu'il le mérite
- Ce n'est pas de mes affaires

20. Est-ce que tu fais quelque chose pour aider la personne qui se fait intimider?

Non...

- je ne veux pas de problèmes
- j'ai peur
- ce n'est pas de mes affaires
- il le mérite
- je trouve ça drôle

Oui...

- j'ai dit aux agresseurs d'arrêter
- j'ai demandé à des amis de m'aider à défendre la personne victime
- j'ai frappé l'agresseur
- j'ai averti un adulte
- j'ai menacé les agresseurs qu'on leur ferait du mal
- j'ai crié très fort pour que quelqu'un vienne nous aider
- j'ai appelé la police
- autres \_\_\_\_\_

21. Quels sont les endroits où tu vois les jeunes se faire intimider?

- Dans la cafétéria
- Dans les corridors de l'école
- Durant le trajet reliant la maison et l'école
- Durant la pratique de loisirs
- Dans la cours d'école
- Dans la classe d'école
- Autres : \_\_\_\_\_

---

## Section 5

22. Est-ce que tu « fox » tes cours

- <sub>1</sub> Oui
- <sub>2</sub> Non

Si oui, pourquoi \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

*Merci d'avoir pris le temps de répondre à notre questionnaire*

## *Annexe 2*

Voir remise électronique pour les fréquences

### *Annexe 3*

Voir remise électronique pour les tableaux et les figures.